



AVIS DE RECRUTEMENT - VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE AGENT DE MEDIATHEQUE (H/F) - CONTRAT A DUREE DETERMINEE

La Ville de Chalonnes-sur-Loire, membre de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, recrute un agent de Médiathèque contractuel en charge du secteur jeunesse (H/F), à temps non complet (28/35^{ème}) pour la période du 14 mai 2024 au 3 août 2024.

- Type de recrutement : contrat à durée déterminée
- Temps de travail hebdomadaire : 28 heures
- Période de candidature : du 19 mars 2024 au 3 avril 2024
- Période de recrutement : du 9 avril au 12 avril 2024
- Poste à pourvoir pour le 14 mai 2024 Fin du contrat : samedi 3 août 2024.

MISSIONS

Au sein d'une équipe de 4 agents, sous l'autorité du responsable de service Médiathèque Ludothèque, vous participez à :

- L'accueil de tous les publics,
- L'actualisation des collections Jeunesse ainsi que leur gestion,
- L'organisation et l'animation des accueils de groupes, Petite Enfance et Enfance/Jeunesse,
- L'accompagnement des bénévoles.

COMPETENCES ET SAVOIR-ETRE REQUIS

- Sens du service public,
- Goût pour la médiation, l'animation,
- Expérience en bibliothèque confirmée,
- Une expérience en ludothèque constituerait un plus,
- Aptitude au travail en équipe, autonomie, polyvalence,
- Utilisation de logiciels de bibliothèques.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Lieu: Médiathèque Ludothèque 5 avenue Gayot 49290 Chalonnes-sur-Loire,
- Temps de travail hebdomadaire : 28 heures,
- Organisation : médiathèque ouverte du mardi au samedi (jour non travaillé le mardi).

REMUNERATION

Rémunération indiciaire et régime indemnitaire.

Les candidatures comprennent obligatoirement une lettre de motivation, un C.V. et sont adressées au plus tard le mercredi 3 avril 2024 par courrier : Mairie de Chalonnes - Service des Ressources Humaines - Hôtel de Ville - BP 40 088 - 49290 CHALONNES SUR LOIRE ou par mail : rh@chalonnes-sur-loire.fr

Informations complémentaires :

Travailleurs handicapés: nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.